



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3359 — Mercredi 03 Juin 2009

— 14^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE
SERVICOM

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA – :
AVIS ANNULANT ET REMPLAÇANT CELUI PUBLIE AU BULLETIN OFFICIEL DU 3-5
CMF N°3327 DU 17 AVRIL 2009 SUITE A LA PROLONGATION DE LA PERIODE
DE SOUSCRIPTION

PAIEMENT DES DIVIDENDES

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE – BIAT – 6

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV 6

COURBE DES TAUX 7

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 8

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE SERVICOM

1. La Bourse porte à la connaissance des intermédiaires en bourse et du public que l'opération d'augmentation de capital portant sur l'émission de 1 000 000 d'actions nouvelles de la Société SERVICOM ouverte du lundi 11 mai 2009 au mardi 26 mai 2009, a été clôturée.

2. A partir du lundi 1^{er} juin 2009, les 1 358 000 actions anciennes qui composent le capital social actuel de la société SERVICOM et les 1 000 000 actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de 2 358 000 actions de nominal 1 dinar chacune sont introduites au Marché Alternatif des titres de capital de la Cote de la Bourse, au cours de 3,250 dinars.

Toutefois, le démarrage des négociations sur les 1 000 000 d'actions nouvelles souscrites SERVICOM sera annoncé par avis, dès l'achèvement des formalités juridiques de l'augmentation de capital.

3. La répartition par intermédiaire des quantités souscrites dans le cadre l'Offre à Prix Ferme -OPF-, est comme suit:

Intermédiaire	Nombre de demandes	Quantité Demandée	Nombre de demandes retenues	Quantité Demandée et retenue	Quantité souscrite
AFC	90	891 109	90	891 109	602 642
Attijari Intermédiation	9	19 950	9	19 950	16 264
AXIS Bourse	38	169 590	38	169 590	103 952
BNA Capitaux	2	20 000	2	20 000	11 792
Cofib Capital Finance	1	2 000	1	2 000	432
FPG	4	4 023	4	4 023	871
MAC SA	13	16 184	13	16 184	12 683
SBT	4	4 500	4	4 500	973
SIFIB BH	2	235 800	2	235 800	227 105
STBC	3	12 520	3	12 520	11 670
Tunisie Valeurs	13	11 101	13	11 101	9 345
UBCI Finance	16	10 530	16	10 530	2 271
Total	195	1 397 307	195	1 397 307	1 000 000

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISAS DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**Cet avis annule et remplace celui publié
au Bulletin Officiel du CMF n°3327 du 17 avril 2009
suite à la prolongation de la période de souscription**

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

- BNA -

Rue Hédi Noura - 1001 Tunis -

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque Nationale Agricole réunie le 14/03/2009 a décidé d'augmenter le capital social de la banque de **60 MD**, pour le porter de **100MD à 160MD**. Cette augmentation de capital sera réalisée en deux opérations simultanées comme suit :

- Augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 10MD, par l'émission de 2 000 000 actions nouvelles de nominal 5D, à raison d'1 (une) action nouvelle pour dix (10) actions anciennes ;
- Augmentation de capital en numéraire de 50MD à libérer sur une période de deux ans (la moitié en 2009 lors de la souscription et la deuxième moitié en 2010) et ce, par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles de nominal 5D et au prix d'émission de 7D, soit une prime d'émission de 2D, à raison d'une (1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes.

Elle a décidé, également, au cas où les souscriptions qui seront réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital de recourir aux facultés prévues par l'article 298 du code des sociétés commerciales. Le conseil d'administration pourrait utiliser dans l'ordre qu'il détermine ces facultés ou certaines d'entre elles seulement.

Caractéristiques de l'émission :

Le capital social sera augmenté de **60 MDT** réparti comme suit :

- 10 MD par incorporation de réserves et par émission de 2 000 000 actions nouvelles gratuites.
- 50 MD par souscription en numéraire et par émission de 10 000 000 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

1- Incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions

Le capital social sera augmenté par l'incorporation de 10 MD, à prélever sur les réserves de la banque, et la création de 2 000 000 actions nouvelles à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires détenteurs des 20 000 000 actions anciennes et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'une **(1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes**.

Droit d'attribution

Les actionnaires peuvent exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou céder leurs droits d'attribution en bourse. L'exercice du droit d'attribution commence à partir du **04/05/2009**.

Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles gratuites (2 000 000 actions) portent jouissance en dividendes à compter du **1er janvier 2009**.

2- Emission en numéraire

Conjointement à l'émission d'actions par incorporation de réserves, le capital social sera augmenté de **50 MD** par la création de **10 000 000 actions nouvelles** à souscrire en numéraire.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire sont émises à un prix d'émission de **7D l'action**, soit **5D** de valeur nominale et **2D** de prime d'émission.

La libération de cette augmentation de capital se fera sur une période de deux ans, soit :

- La moitié de l'augmentation de capital à la souscription ce qui revient à libérer 4,500D par action (2,500D représentant la moitié du nominal et 2D de prime d'émission) ;
- La moitié restante en 2010, ce qui revient à libérer 2,500D par action représentant la moitié restante du nominal.

AUGMENTATION DE CAPITAL - (Suite)

Droit préférentiel de souscription :

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible

A raison d'une (1) **action nouvelle** pour deux (2) **actions anciennes**. Les actionnaires qui n'ont pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, peuvent soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La BNA ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

A titre réductible

En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription peuvent, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercé à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les actions nouvelles souscrites (10 000 000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du 1er janvier 2009 à hauteur de leur libération, soit la moitié.

La moitié restante de l'augmentation de capital, soit 25MD qui seront libérés en 2010 porteront jouissance en dividende à partir du 1er janvier 2010.

Les actions nouvelles et anciennes seront entièrement assimilées à partir de la libération de la 2ème moitié du capital et la mise en paiement des dividendes au titre de l'exercice 2009.

Période de souscription

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, du **04/05/2009 au 06/07/2009 inclus***.

Etablissements Domiciliataires

Les souscriptions sont reçues et les versements effectués, sans frais, à tous les guichets de la Banque Nationale Agricole (siège et agences) et auprès des intermédiaires en bourse.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **4,500D**, soit **2,500D** représentant la moitié de la valeur nominale de l'action et **2D** représentant la prime d'émission.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de la Banque Nationale Agricole -BNA- Agence Succursale de Tunis sous le N ° **03-135-120-0321-046223-13**.

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aurait reçu la souscription, et ce dans un délai maximum de dix **(10) jours** à partir de la date de clôture des souscriptions, soit au plus tard le **16/07/2009**.

Modalités et délais de délivrance des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation de propriété délivrée par la Banque Nationale Agricole, sur présentation des bulletins de souscription.

Mode de placement

Les titres émis sont réservés, en priorité, aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Cotation en bourse

Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les 20 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de la Banque Nationale Agricole inscrites à la cote de la Bourse, sont négociées à partir du **04/05/2009**, droits de souscription et droits d'attribution détachés.

* Les actionnaires et /ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 06/07/2009 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AUGMENTATION DE CAPITAL - (Suite)Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites :

Les 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et libérées de moitié seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la libération de la 2ème moitié du capital et la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2009, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse des actions nouvelles gratuites :

Les 2 000 000 actions nouvelles gratuites sont négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le 04/05/2009, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2008, date à partir de laquelle elles sont assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution :

Les négociations en Bourse des droits d'attribution commencent le **04/05/2009**.

Les négociations en Bourse des droits de souscription ont lieu du **04/05/2009 au 06/07/2009 inclus**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Prise en charge des actions par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites sont prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003100641» à partir de l'ouverture de l'attribution soit le **04/05/2009**.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003100666» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits d'attribution sont pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003100633» à partir du **04/05/2009**.

Les droits de souscription sont pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003100658» durant la période de souscription préférentielle soit du **04/05/2009 au 06/07/2009 inclus**.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur les dits actions et droits négociés en Bourse.

Un prospectus d'émission constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **09- 0646** du **17 avril 2009** et d'un document de référence enregistré par le CMF en date du **17 mars 2009** sous le n° **09-003**, est mis à la disposition du public auprès de la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse, auprès de tous les autres intermédiaires en bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE
- BIAT -**

SIEGE SOCIAL : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA - TUNIS -

La Banque Internationale Arabe de Tunisie **BIAT** a le plaisir de porter à la connaissance de ses actionnaires qu'en vertu de la deuxième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le **28 mai 2009**, les dividendes relatifs à l'exercice 2008 sont fixés à **0,900 Dinar** par action, soit 9% du nominal.

Conformément aux stipulations de cette résolution, le Directeur Général a décidé de mettre en paiement ces dividendes à partir du **15 juin 2009**.

2009 - AS - 1499

— *** —

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001

JORT N°59 DU 24/07/2001. Agrément CMF n° 00.388 du 14/09/2000

Siège Social : 10 bis - Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

En application de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 mai 2009, Univers Obligations SICAV a le plaisir d'informer ses actionnaires qu'elle règle au titre de l'exercice 2008 :

Un dividende de 4, 695 DT par action

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt ou taxes pour les personnes physiques ou morales, sera mis en paiement à partir du 29/05/2009 aux guichets de la Banque Tuniso-Koweitienne sis au 10 bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis ou distribué sous forme de réinvestissement en actions UNIVERS OBLIGATIONS SICAV sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 29/05/2009. La soulte - montant qui n'aurait pas permis à souscrire à une action entière - est mise à la disposition de l'actionnaire.

Les actionnaire auront jusqu'au jeudi 28 mai 2009 pour faire leur choix. Passé ce délai, le paiement des dividendes se fera automatiquement en actions

2009 - AS - 1500

AVIS

COURBE DES TAUX DU 03 JUN 2009

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,289%		
TN0008002339	BTCT 13 semaines 09/06/2009		4,288%	
TN0008002305	BTCT 52 semaines 27/10/2009		4,263%	
TN0008002313	BTCT 52 semaines 24/11/2009		4,258%	
TN0008002321	BTCT 52 semaines 02/03/2010		4,240%	
TN0008002347	BTCT 52 semaines 06/04/2010		4,234%	
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		4,233%	1 020,602
TN0008002354	BTCT 52 SEMAINES 11/05/2010	4,227%		
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,283%	1 043,674
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,313%		1 023,146
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,358%	1 067,380
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,397%	1 132,953
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,415%	1 171,463
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,460%	1 124,729
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,543%		1 040,007
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,594%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,659%	1 138,161
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		4,781%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	4,803%		1 052,902
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,077%	1 169,338

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR		PLUS OU MOINS VALUE	
			LIQUIDATIVE du 02/06/2009	VALEUR LIQUIDATIVE du 03/06/2009	DEPUIS LE 31/12/2008 EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	127,795	127,807	2,247	1,79%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2009	101,147	101,156	1,547	1,49%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	100,130	100,139	2,074	2,03%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	24/03/2009	102,386	102,397	1,668	1,59%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	27/04/2009	101,787	101,799	1,887	1,80%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	14/04/2009	101,934	101,946	1,822	1,74%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	25/05/2009	100,792	100,803	1,838	1,78%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	13/05/2009	100,347	100,358	1,784	1,73%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	17/04/2009	103,868	103,879	1,901	1,79%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	29/05/2009	102,165	102,176	1,829	1,74%
SANADETT SICAV	AFC	23/04/2009	105,951	105,963	2,344	2,17%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	07/05/2009	101,132	101,144	1,868	1,80%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	15/05/2009	101,012	101,022	1,830	1,77%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	27/05/2009	103,976	103,987	1,900	1,79%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	18/05/2009	101,910	101,921	1,748	1,67%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2009	103,913	103,923	1,897	1,79%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2009	104,333	104,343	1,889	1,77%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	29/05/2009	102,350	102,359	1,938	1,86%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	19/03/2009	102,763	102,775	1,826	1,73%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	14/04/2009	101,842	101,855	1,809	1,73%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	02/06/2009	100,575	100,587	2,302	2,23%
FINA O SICAV	FINACORP	04/05/2009	102,501	102,512	2,582	2,49%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	-	105,182	105,192	1,641	1,58%
AL HIFADH SICAV	TSI	15/04/2009	102,159	102,169	1,741	1,72%
FCP OBLIGATAIRES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,156	1,157	0,017	1,49%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	11,017	11,018	0,185	1,71%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	21/04/2009	10,176	10,177	0,173	1,66%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	28/05/2009	** 105,121	99,756	1,826	1,77%
FCP SECURAS	STB Manager	14/05/2009	100,107	100,116	1,316	1,28%
FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	-	102,321	102,333	1,863	1,85%
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	42,295	42,299	0,808	1,95%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	30,660	30,663	0,500	1,66%
SICAV BNA	BNA Capitaux	27/04/2009	80,663	82,010	8,892	12,08%
ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	114,800	115,042	13,479	13,08%
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	1 140,606	1 145,049	129,572	12,52%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	20/05/2009	63,629	64,333	4,624	7,54%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	99,261	99,311	3,274	3,27%
ARABIA SICAV	AFC	23/04/2009	62,743	63,110	6,384	11,05%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	18/05/2009	46,256	46,349	3,343	7,52%
SICAV AVENIR	STB Manager	22/05/2009	51,578	51,998	3,893	7,84%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	95,651	95,762	2,760	2,91%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	97,808	98,005	4,907	5,18%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	18/05/2009	13,691	13,738	0,805	6,03%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	81,106	81,302	7,288	9,81%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2009	207,053	208,105	21,229	11,08%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	107,441	107,532	3,159	2,93%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	29/05/2009	1 546,965	1 557,081	130,671	9,11%
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 737,303	1 731,500	108,601	6,69%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 148,233	149,169	10,016	7,10%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 136,823	137,622	5,955	4,46%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	18/05/2009	** 123,052	123,396	3,835	3,12%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,726	1,721	0,202	13,30%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,494	1,494	0,145	10,75%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 8 390,729	8 442,834	570,888	7,23%
FCP IRADETT 20	AFC	21/04/2009	11,087	11,114	0,445	4,06%
FCP IRADETT 50	AFC	21/04/2009	11,799	11,853	0,556	4,81%
FCP IRADETT 100	AFC	21/04/2009	14,239	14,408	1,543	11,81%
FCP IRADETT CEA	AFC	21/04/2009	13,154	13,307	1,685	14,11%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	14/04/2009	** 106,801	107,944	10,371	10,30%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	16/09/2008	** 109,137	109,569	8,384	8,29%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	16/09/2008	** 108,917	109,079	5,044	4,85%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	29/05/2009	14,765	14,881	1,966	15,02%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 093,679	1 094,814	43,605	4,15%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 628,199	6 025,416	690,380	12,94%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	28/05/2009	** 115,176	109,194	3,064	2,73%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	28/05/2009	** 108,567	104,231	4,986	4,83%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 060,407	1 056,174	45,399	4,49%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	109,716	110,026	7,477	7,29%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	521,460	526,899	57,172	12,17%
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	** 118,018	118,092	9,251	8,50%
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	15/05/2009	105,673	106,947	11,999	12,37%
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	*S.C	107,367	108,537	8,213	8,19%
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	*S.C	105,312	106,160	5,804	5,78%
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	*S.C	102,291	102,669	2,285	2,28%
FCP SECURITE	BNA Capitaux	*S.C	** 103,923	104,234	3,911	3,90%
FCP OPTIMA	SIFIB BH	*S.C	** 104,709	106,140	6,327	6,34%
AIRLINES FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	*S.C	** 10,736	10,695	0,695	6,95%
FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	*S.C	** 100,160	100,079	0,079	0,08%
FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	-	100,216	100,187	0,187	0,19%
AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	-	** 9,996	9,993	-0,007	-0,07%

* S.C. :SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement *** Plus ou moins value ajustée en fonction des dividendes distribués

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF :
Mr. Mohamed Ridha CHALGHOU

IMPRIMERIE

du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS